

# COMPRENDRE L'INDEXATION DES RENTES DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Pour aider à maintenir son pouvoir d'achat, les rentes du Régime de rentes du Québec (RRQ) sont indexées en janvier de chaque année\* selon le taux déterminé à l'aide de l'indice des prix à la consommation du Canada.

## AJUSTEMENT PRÉVU PAR LA LOI

Cet ajustement annuel est prévu par la Loi sur le régime de rentes du Québec. Même si le taux d'inflation est négatif, **la rente ne peut pas diminuer**.

## QU'EST-CE QUE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC)?

L'IPC est établi par **Statistique Canada**, en analysant l'évolution des prix liés aux dépenses courantes des ménages pour différents biens et services, comme ceux-ci :



On évalue le coût d'un panier fixe de **97 000 biens et services**, puis on le compare avec celui de 2002, soit l'année de référence actuellement utilisée par Statistique Canada, alors que **l'IPC était établi à 100**.

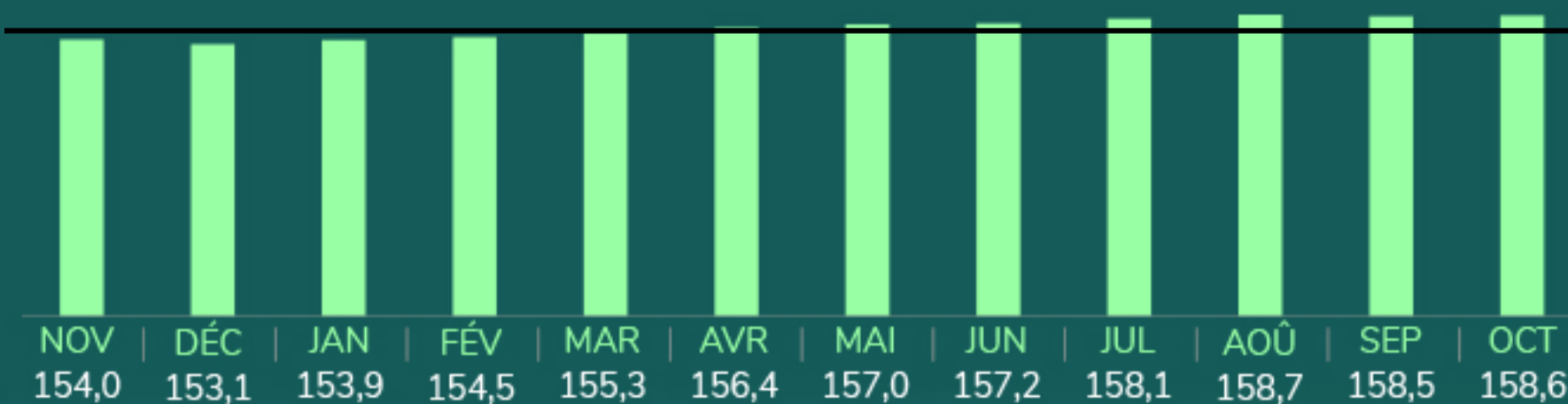
En octobre 2023, **l'IPC était évalué à 158,6**. C'est donc dire qu'un achat de 100 \$ de biens et services du panier de référence en 2002 **est maintenant évalué à 158,60 \$**.



## CALCUL DU TAUX D'INDEXATION DU RRQ

Le taux d'indexation est calculé selon la variation (en pourcentage) de la **moyenne de l'IPC canadien pour la période de novembre à octobre** par rapport à la **moyenne des 12 mois précédents**.

### Moyenne de l'IPC de novembre 2022 à octobre 2023

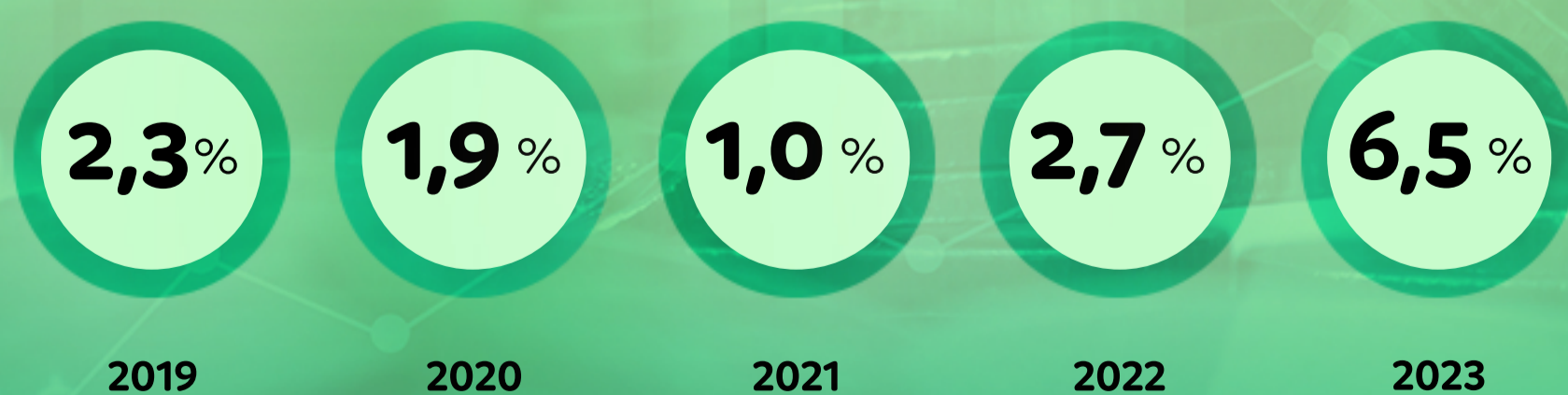


### FORMULE DE CALCUL

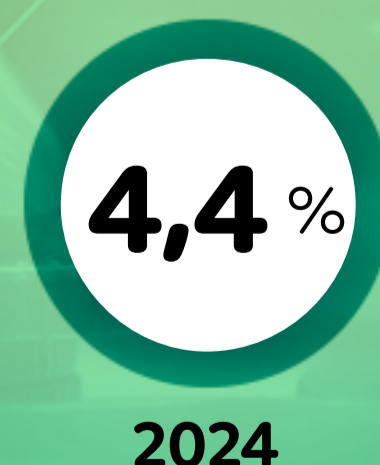
$$\left( \left( \frac{156,3}{149,7} \right) - 1 \right) \times 100$$

Moyenne des 12 mois précédents

### TAUX D'INDEXATION DES RENTES DU RRQ SELON L'ANNÉE



### TAUX D'INDEXATION



\* Les rentes sont pleinement indexées chaque année à compter de l'année suivant le premier versement de celles-ci.